

MAIRIE DE CURTIL-SOUS-BUFFIERES- 71520

Procès-Verbal Séance ordinaire du 21 mars 2026

Début de séance : 10h00

Président : PERROUSSET Robert

Secrétaire de Séance : AUBERGER Clotilde

Procuration : Isabelle BLONDET donne pouvoir à François CHARBONNIER.

<u>Présents</u>	<u>Excusés</u>	<u>Absents</u>
AUBERGER Clotilde BISCHOFF Raphaël CHARBONNIER François GIL Olivier PERROUSSET Gwenaëlle TIFFAY Jacky	BLONDET Isabelle	

Allocution d'ouverture : M. Robert Perrousset – Maire sortant tient à rendre un hommage appuyé à l'ensemble de son équipe pour le travail accompli. Il remercie tout particulièrement Mme Valérie Moreno, M. Denis Reymondon et M. Michel Bouchot pour leur dévouement et leur implication constante tout au long de la mandature.

1. Élection du Maire : DÉLIBÉRATION N°2026/004

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal procède à l'élection.

Élection du Maire :

- Candidat : M. Olivier Gil
- Résultats : 6 voix pour, 1 abstention.

M. Olivier Gil est proclamé Maire de Curtil-sous-Buffières.

2. Détermination du nombre d'adjoints : DÉLIBÉRATION N°2026/005

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à deux le nombre de postes d'adjoints.

3. Élection des adjoints (majorité absolue avec obligation de parité) :

DÉLIBÉRATION N°2026/006

Élection du 1er Adjoint :

- Candidate : Mme Clotilde Auberger
- Résultats : 6 voix pour, 1 abstention. **Mme Clotilde Auberger est élue 1ère adjointe.**

Élection du 2ème Adjoint :

- Candidat : M. Jacky Tiffay
- Résultats : 7 voix (unanimité). **M. Jacky Tiffay est élu 2ème adjoint.**

4. Lecture par le maire de la Charte de l'Élu Local prévu par le CGCT :

Le Maire, M. Olivier Gil, procède à la lecture de la **Charte de l'élu local** (Article L1111-1-1 du CGCT), rappelant les principes déontologiques et les devoirs liés à l'exercice du mandat municipal.

5. Le vote des indemnités de fonction : DÉLIBÉRATION N°2026/007

Après un rappel des indemnités de la mandature précédente et des dotations d'État correspondantes, le Maire propose de fixer les taux des indemnités mensuelles comme suit :

- Maire : 10,41% soit 427.91€ brut,
- 1er Adjoint : 2,81% soit 115.51€ brut (Mme Auberger ayant exprimé son souhait de percevoir une indemnité de ce montant),
- 2ème Adjoint : 8,44% soit 346.93 € brut.

Vote : Adopté à l'unanimité.

6. Délégations de pouvoirs au Maire (Art. L2122-22) : DÉLIBÉRATION N°2026/008

Mme Géraldine Vivier, Secrétaire de Mairie, expose les délégations de pouvoirs que le Conseil peut accorder au Maire pour fluidifier la gestion communale.

Le Conseil décide d'accorder au Maire les délégations nécessaires pour garantir la réactivité des services aux administrés :

- la gestion rapide d'éventuels sinistres et signature de contrat d'assurance,
 - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
 - d'accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Toutefois, il est précisé que **toute décision engageant structurellement le budget communal devra faire l'objet d'une délibération préalable du Conseil Municipal.**

7. Désignation des délégués et suppléants dans les organismes extérieurs : **DÉLIBÉRATION N°2026/009**

Les désignations suivantes ont été actées :

- **Eaux de la Guye** : Titulaires : R. Bischoff, F. Charbonnier / Suppléante : C. Auberger.
- **SIRTOM** : Titulaire : J. Tiffay / Suppléant : F. Charbonnier.
- **SYSDÉL** : Titulaires : J. Tiffay, O. Gil / Suppléante : G. Perrousset.
- **ComCom** : Titulaire : O. Gil / Suppléante : C. Auberger.
- **Conseil d'Assainissement** : Titulaire : R. Bischoff / Suppléant : F. Charbonnier.
- **CLECT** : Titulaire : I. Blondet / Suppléante : G. Perrousset.
- **Communes Forestières** : Titulaire : C. Auberger / Suppléant : J. Tiffay.
- **ARNIA (Numérique)** : Titulaire : J. Tiffay / Suppléante : C. Auberger.
- **ATD** : Titulaire : O. Gil / Suppléante : C. Auberger.
- **RPI** : Titulaire : R. Bischoff / Suppléante : G. Perrousset.
- **Défense** : J. Tiffay.
- **SDIS** : O. Gil.
- **Correspondant Ambroisie** : G. Perrousset.
- **Pays d'Art et d'Histoire** : C. Auberger, F. Charbonnier.

8. Recueillement des adresses mails pour les envois des futures convocations :

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de recevoir les convocations et tous documents officiels par mail.

9. Constitution des Commissions Municipales : DÉLIBÉRATION N°2026/010

Les commissions sont ouvertes aux habitants souhaitant s'impliquer. La composition initiale est la suivante :

- **Gestion locative** : O. Gil, G. Perrousset, I. Blondet.
- **Nature** : J. Tiffay, C. Auberger, G. Perrousset, F. Charbonnier, O. Gil.

- **Social** : G. Perrousset, Olivier GIL (accompagnant A. MANDERS).
- **Voirie** : R. Bischoff, O. Gil, J. Tiffay, C. Auberge.
- **Patrimoine** : F. Charbonnier, C. Auberge, G. Perrousset.
- **Communication** : R. Bischoff, C. Auberge, O. Gil.
- **Finances** : I. Blondet, J. Tiffay.

10. Questions Diverses :

*** Point sur le projet d'aménagement de la route départementale N°17 :**

Le Conseil a été informé de l'avancement du projet d'aménagement de la traversée du bourg, suite à la réunion avec le bureau d'études **Coopérative EJO**. Une première réunion de travail est programmée le **mardi 24 mars à 10h00**.

Conclusion de séance : Le Maire clôt la séance à 13h30 en rappelant l'engagement des nouveaux élus :

« Nous formons avant tout une équipe au service de l'intérêt général. Notre méthode de travail sera simple : solidarité, écoute des compétences de chacun et volonté d'agir ensemble pour réussir les projets de notre village ».

Fait à Curtil-sous-Buffières, le 21 mars 2026.

La secrétaire de séance,
Clotilde AUBERGER



